

Bulletin d'information N°2 Octobre 2017



Edito

Par Madame Evelyne FIKUART,
Directrice du Pôle SIAO/HEBERGEMENT/LOGEMENT

Dans ce numéro :

- P. 1** **Edito par
Mme FIKUART**
- P. 2-4** **Entité Plateforme
115 et Veille Sociale**
- P. 5** **Le SAO et la parole
à un usager**
- P. 6** **Entité hébergement
logement**
- P. 7** **DAHO**
- P. 8-9** **Actualités du SI-SIAO**
- P. 10** **Agenda - contacts**

Une rencontre avec tous les partenaires du SIAO78 s'est tenue le 3 octobre 2017 en Préfecture, en présence de la DDCS des Yvelines. Cette réunion avait plusieurs objectifs, notamment de présenter une organisation renouvelée et fondée sur de nouveaux outils, de nouveaux protocoles et dans une perspective de mise en place de conventions entre le SIAO78 et ses partenaires ainsi que l'exige la loi ALUR du 24 mars 2014. A cette occasion, la plaquette de présentation du SIAO78 a été communiquée aux acteurs présents et sera destinée prochainement à toutes les structures.

Le mode de fonctionnement du SIAO78 a été précisé afin de favoriser l'équité de traitement des demandes, qui sont désormais toutes transmises au SIAO78 grâce au logiciel SI-SIAO. Ainsi, le SIAO78 orientera une seule demande pour un groupe de places, suivant l'antériorité des demandes et des priorités induites par la reconnaissance éventuelle de Droit A l'Hébergement Opposable. Le Chargé de Mission SI-SIAO a construit un nouveau site internet (sisiao.net), site riche de ressources qui vous permettra d'accéder à des contenus relatifs au logiciel en autoformation et de vous inscrire à des formations déjà planifiées.

La logique partenariale sera renforcée par le conventionnement comme évoqué plus haut:

- le SIAO78 a ainsi rencontré le SPIP des Yvelines le 20 octobre 2017 afin de relancer le Comité de Pilotage de ce partenariat.
- Dans le cadre des places HUAS, une Convention avec ADOMA a été signée.
- Une rencontre est prévue le 13 novembre afin de renforcer la collaboration avec le Conseil Départemental, premier prescripteur pour l'entité Hébergement/Logement du SIAO78.

Toutes les Conventions seront revisitées afin de conférer une efficacité ajustée aux partenariats que le SIAO78 entretient avec tous les acteurs du secteur AHI.

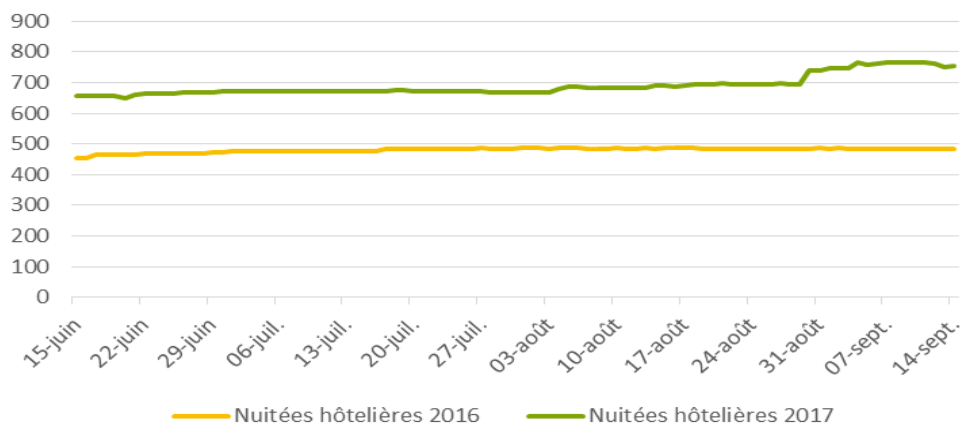
Dans le contexte de la Prévention et de la Gestion des impacts sanitaires liés aux vagues de froid 2017-2018, l'ouverture de 100 places hôtelières supplémentaires par la Plateforme 115 du SIAO78 est prévue à partir du 1er novembre 2017 jusqu'au 31 mars 2018 et 128 places en structures de type abri de nuit. Ce nombre de 128 places en structures est susceptible d'évoluer notamment lors de la survenue des vagues de froid. Le nombre de places en structures proposé à l'ouverture par la DDCS des Yvelines a plus que doublé par rapport à l'année passée. Nous notons également l'ouverture de 32 places en CHU hivernal avec un accompagnement social jusqu'à la sortie vers un dispositif adapté et plus pérenne.

D'une manière générale, une augmentation du nombre de places d'urgence (ALTHO : 118 et pérennisation des 50 places d'urgence hivernales 2016-2017) est à noter.

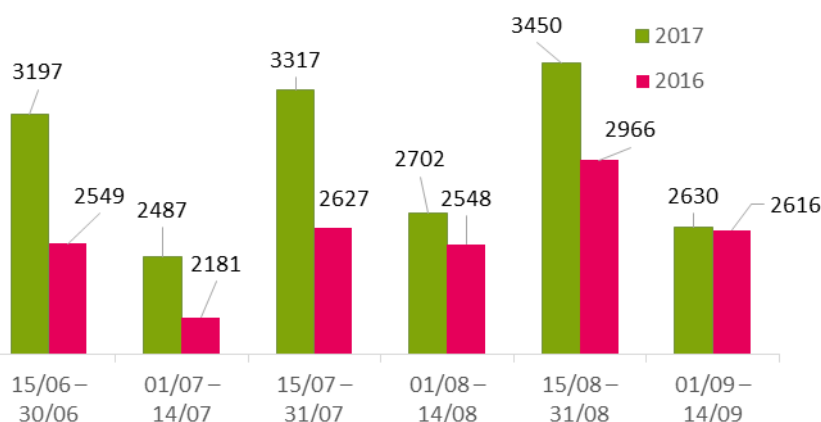
Entité Plateforme 115 et Veille Sociale

Période du 15 juin au 15 septembre 2017

OCCUPATION DES NUITÉES HÔTELIÈRES 2016/2017



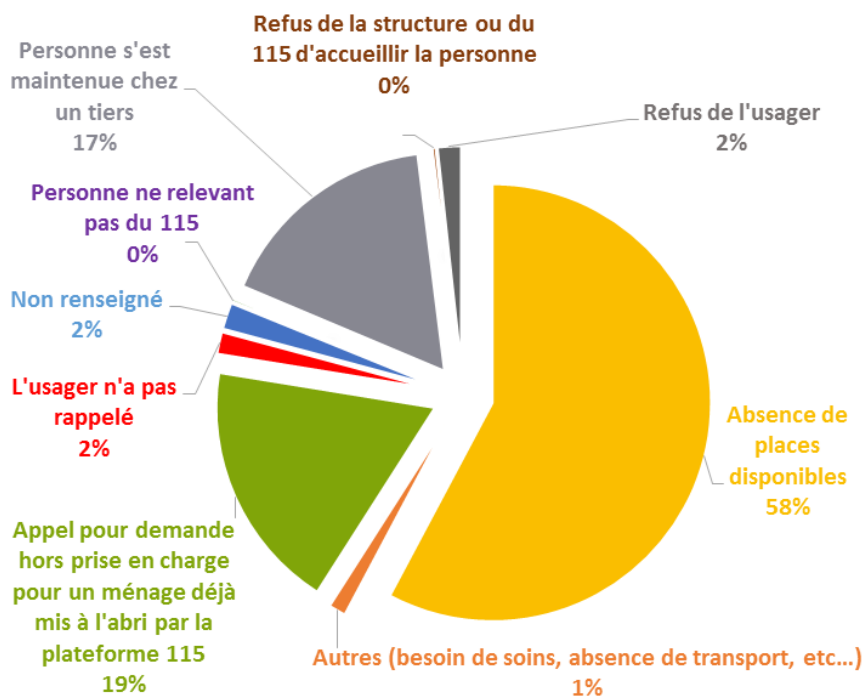
LES APPELS TRAITÉS PAR LA PLATEFORME 115



La période a été marquée par un nombre important d'appels. La Plateforme 115 du SIAO78 a traité **17 951 appels**. En 2016, sur la même période 15 487 appels ont été traités. La fermeture des abris de nuits pour hommes isolés, fin Juin, contribue fortement à la diminution du nombre d'appels, par rapport à d'autres périodes.

MOTIFS DES DEMANDES NON POURVUES

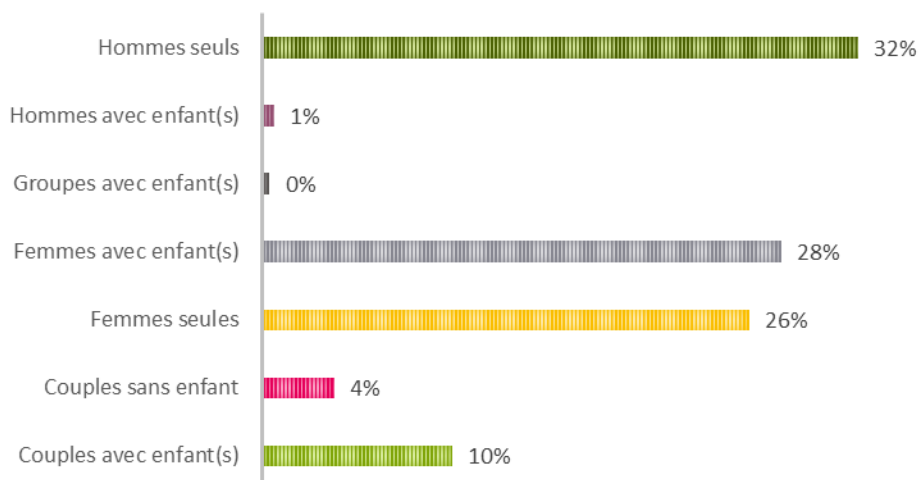
Le motif des demandes non pourvues le plus important concerne l'absence de places disponibles. Malgré l'effort fourni par l'Etat avec une augmentation significative du nombre de places d'urgence ces dernières années, la Plateforme 115 du SIAO78 n'a pas pu répondre favorablement à l'ensemble des sollicitations. De plus en plus de nouveaux ménages appellent chaque année la Plateforme 115 du SIAO78 et l'augmentation importante des places ne suffit pas à répondre à l'ensemble des demandes.



Entité Plateforme 115 et Veille Sociale

Période du 15 juin au 15 septembre 2017

NOUVEAUX MÉNAGES AYANT SOLLICITÉ LA PLATEFORME 115 SUR LA PÉRIODE

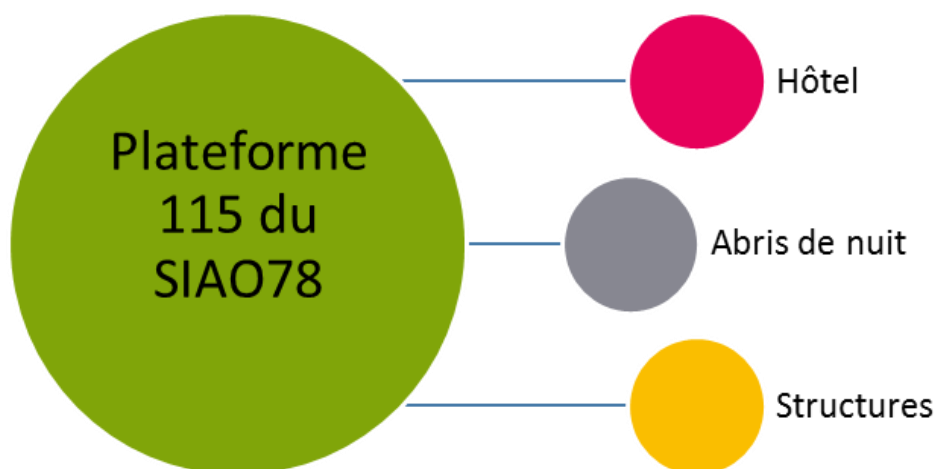


La Plateforme 115 du SIAO78 a été sollicitée à 691 reprises pour des demandes d'aide alimentaire pour des personnes à la rue qui n'ont pu accéder à l'hébergement.

Durant la période du 15 juin au 15 septembre 2017, **465 nouveaux ménages** ont contacté la Plateforme 115 du SIAO78 pour la première fois, soit **902 personnes**.

Les premiers appels :

- **61% pour des personnes isolées ou des couples sans enfant**
- **39% pour des ménages en famille avec enfants**



La Plateforme 115 du SIAO78 oriente principalement vers des mises à l'abri en hôtels. La capacité d'accueil en hôtel a été en moyenne de **670 nuitées par jour**.

Les abris de nuit sont fermés du 1er juillet au 31 août.

Des structures d'hébergement portent des places 115 :

- **1 place** par jour est attribuée à un homme isolé sur la structure Albert Vieil à Chatou,
- **5 places** pour familles par jour sur la structure la Petite Arche à Mantes la Jolie,
- **24 places** en résidences sociales à destination des familles ont été dédiées à l'entité hébergement - logement car elles sont désormais pérennisées.

Entité Plateforme 115 et Veille Sociale

Période du 15 juin au 15 septembre 2017

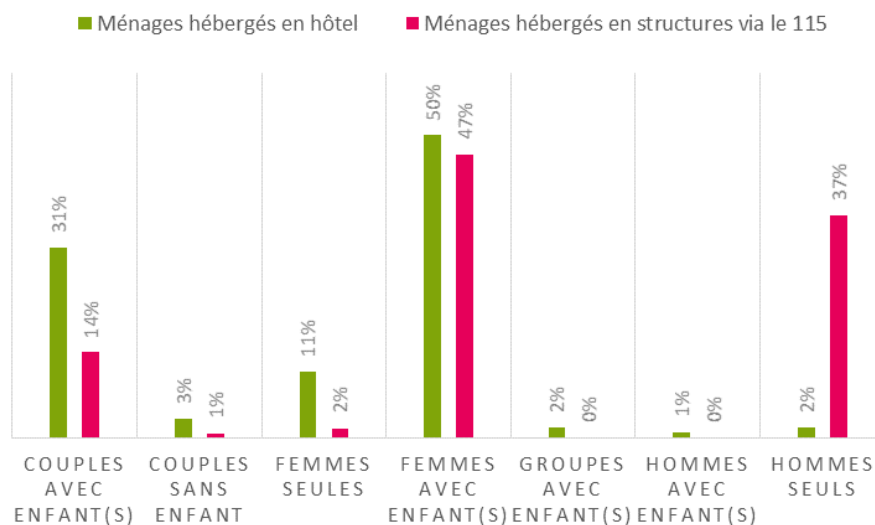
ATTRIBUTION DES PLACES

La Plateforme 115 du SIAO a orienté 492 ménages vers les **chambres d'hôtels**, ce qui représente un total de 1116 personnes. Durant la période, cela représente **5959 orientations**.

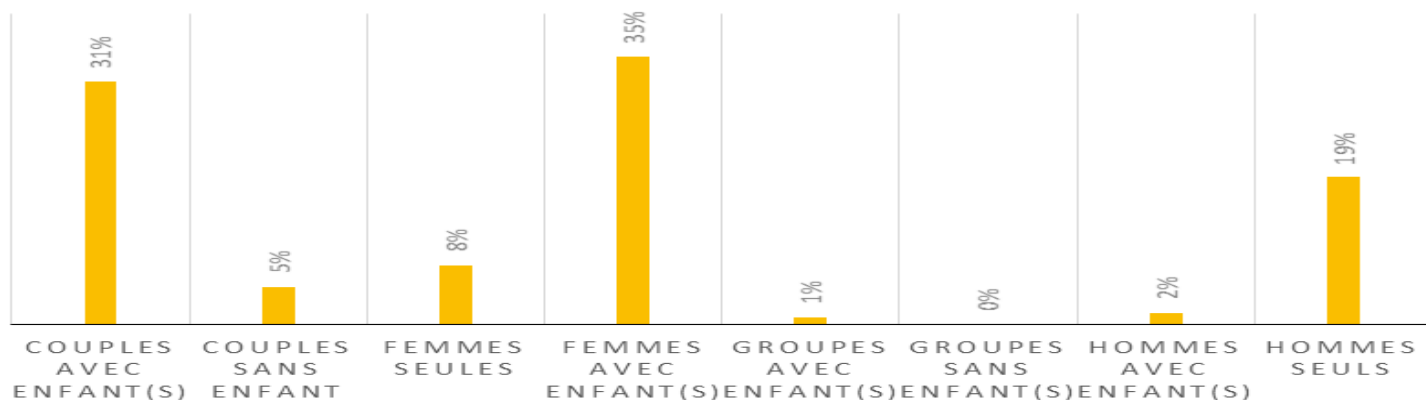
Concernant l'**abri de nuit**, fermé en juillet et août, **124 nuitées** ont été proposées à 76 hommes isolés.

Nous dénombrons **579 nuitées** dans les **structures d'hébergement** pour 120 ménages, soit 254 personnes.

MÉNAGES MIS À L'ABRI PAR LA PLATEFORME 115



LES DEMANDES NON POURVUES, EN MÉNAGES



Lors de la fermeture des abris de nuit, le public en demande ne peut, de fait, accéder aux places qui lui sont dédiées.

Les abris de nuit étant fermés durant les deux mois d'été, la Plateforme 115 du SIAO78 constate que beaucoup de personnes isolées, notamment les hommes, ne contactent plus le 115, il s'agit des publics considérés en « non-recours ». Ils ne peuvent donc pas être quantifiés. L'OFPRUH (Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées) vient d'initier une étude sociodémographique sur le sujet du non-recours. Cette étude porte sur une partie du territoire des Yvelines.

Le SAO - La parole à un usager

Le SAO, Service d'Accueil et d'Orientation, intervient dans différents accueils de jour du département des Yvelines. Le SAO est une équipe mobile intégrée à l'entité 115 du SIAO78 et composée de travailleurs sociaux. Les intervenants sociaux sont amenés à rencontrer les personnes en rupture d'hébergement. Le SAO n'intervient que pour les personnes isolées, à la rue, marginalisées, et ne bénéficiant d'aucun accompagnement social. Une demande d'hébergement auprès du SIAO, par le biais du SI-SIAO, est alors instruite après des entretiens avec les référents sociaux. Le SAO favorise l'accès à l'hébergement pour un public précaire. Il accompagne également la demande auprès de la Plateforme 115 du SIAO78. Les intervenants sociaux travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la veille sociale et plus particulièrement les accueils de jour, abris de nuit et les équipes de maraude.

Dans le département des Yvelines, beaucoup d'accueils de jour sont ouverts grâce à l'intervention des bénévoles. L'été, certains lieux d'accueil sont fermés, tout comme les lieux d'accueil de nuit. L'intervention du SAO est primordiale durant ces périodes afin que les personnes isolées à la rue puissent tout de même être accompagnées et faire part de leurs demandes.



La parole à un usager

« **Cet été, avez-vous sollicité le 115 ?** » Cette question a été posée par le SAO à une personne lors d'une permanence dans un accueil de jour :

« *Oui, c'est difficile de parvenir à avoir une personne du 115, mais il y a forcément une solution proposée, on se sent plus apaisé lorsqu'on reçoit le sms, c'est différent on pense aux conditions du climat.*

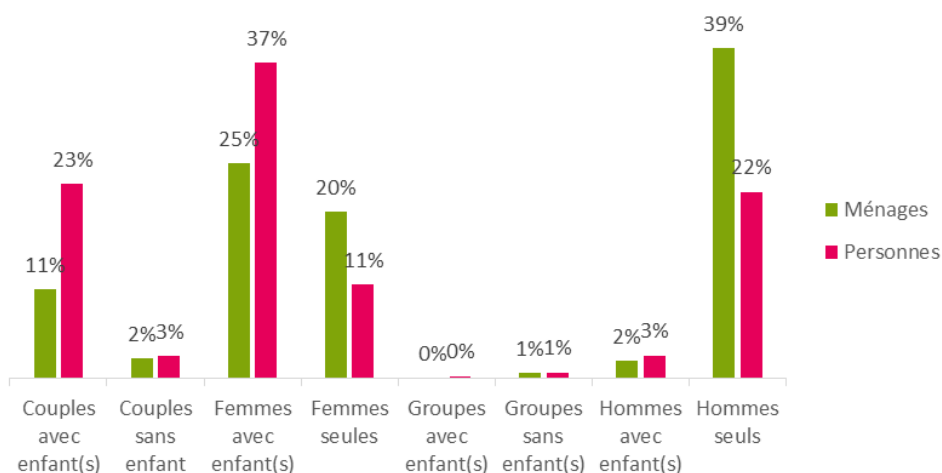
Lorsque j'étais au bureau de l'Assistance Sociale, j'avais toutes mes affaires et je ne savais pas où aller, le plus de dur c'est de ne pas savoir où aller. J'avais déjà fait le 115 et je n'avais pas eu de réponse. On nous donne une heure entre 17h et 21h. Lorsqu'on arrive on est attendu, on nous explique comment ça fonctionne et que c'est pour une nuit. C'était la première fois que j'ai recours à un service social où je ne paie pas. Le lendemain, je me suis trouvé dans une chambre avec trois autres personnes. Puis, il fallait continuer à faire le 115, on m'a dit qu'il y aura des places probablement et qu'on me rappellera. J'étais dans l'attente, je me suis posé dans une laverie pour lire, c'est un espace vide, ouvert où il n'y a personne, c'est l'occasion pour lire « c'est un lieu pour avoir une direction à suivre ». Il fallait que je sois posé pour être réceptif. Devant une situation difficile on peut agir avec la panique. Le fait de s'asseoir et lire, j'ai trouvé une direction. J'avais une base sur laquelle m'appuyer. Beaucoup de gens dans la rue acceptent leur situation, ce qu'il faut c'est refuser. Il faut considérer que c'est un passage et que ça va aller. Là où c'est dangereux, c'est lorsqu'on repose nos espoirs sur les structures. « la foi » est très importante, c'est l'assurance que la solution va arriver. On n'est pas focalisé sur une situation, on est persuadé que la solution va arriver par le 115 ou autre. Lorsqu'on rencontre des personnes dans la rue, elles n'ont pas cet équilibre ».

Monsieur L.

Entité hébergement - logement

Période du 15 juin au 15 septembre 2017

DEMANDES REÇUES DANS LE SI-SIAO PAR COMPOSITION FAMILIALE



L'entité hébergement - logement du SIAO 78 a reçu **1435 demandes** par le biais du SI-SIAO durant la période du 15 juin 2017 au 15 Septembre 2017, ce qui correspond à un total de 2539 personnes.

Pour ce qui concerne les compositions familiales, nous notons :

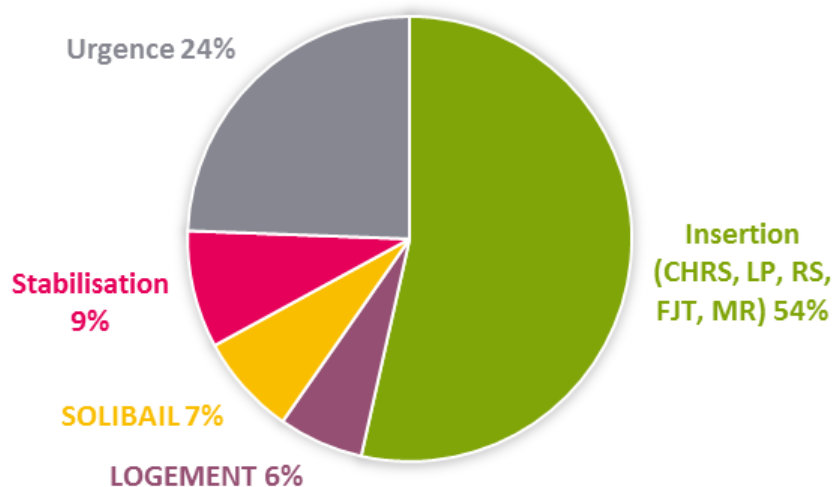
- 39 % des demandes pour des hommes isolés,
- 25 % des demandes pour des femmes avec enfants,
- 198 demandes renvoyées à compléter au prescripteur pour une demande de complément d'informations,
- 1067 demandes validées.

Durant la période du 15/06 au 15/09, les différentes structures d'hébergement du département des Yvelines ont **mis à disposition 424 places d'hébergement**. Parmi ces places disponibles, le SIAO a procédé à l'orientation de 700 ménages soit 1458 personnes.

Si auparavant le SIAO78 pouvait orienter jusqu'à 3 candidatures sur une place d'insertion, un seul candidat est désormais orienté pour chaque place qui se libère et ce depuis septembre 2017.

Le SIAO78 utilise uniquement le logiciel SI-SIAO depuis juillet 2017. Des temps de formation et d'appropriation du logiciel sont organisés. Ce changement de pratique engendre un délai de mise en œuvre et un accompagnement soutenu des prescripteurs et des structures d'accueil.

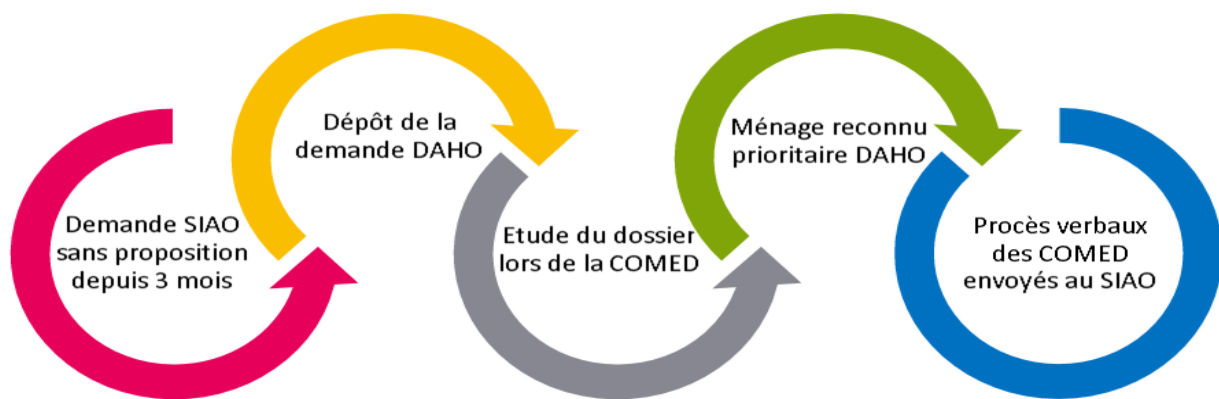
ORIENTATIONS



DAHO - Droit A l'Hébergement Opposable

La loi DALO du 5 mars 2007 vise à garantir la mise en œuvre du droit au logement et du droit à l'hébergement. Des voies de recours gracieux et contentieux sont ouvertes aux personnes non ou mal-logées qui n'ont pas trouvé de solution par les voies d'accès ordinaires. Il s'agit d'un dispositif de recours et non d'accès car « la commission de médiation peut être saisie par toute personne qui, sollicitant l'accueil dans une structure d'hébergement, un établissement ou logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale, n'a reçu aucune proposition adaptée en réponse à sa demande ».

Lorsque le demandeur reconnu prioritaire et urgent n'a pas été relogé dans les délais impartis, il peut saisir le juge administratif qui ordonnera, le cas échéant, son relogement ou son hébergement. La loi ALUR prévoit désormais que le SIAO devienne l'interlocuteur unique du Préfet. Ce dernier est chargé de lui désigner les personnes prioritaires au titre du DAHO. Le SIAO a pour mission de les orienter vers une structure pouvant répondre à leurs besoins dans un délai fixé par le représentant de l'Etat.

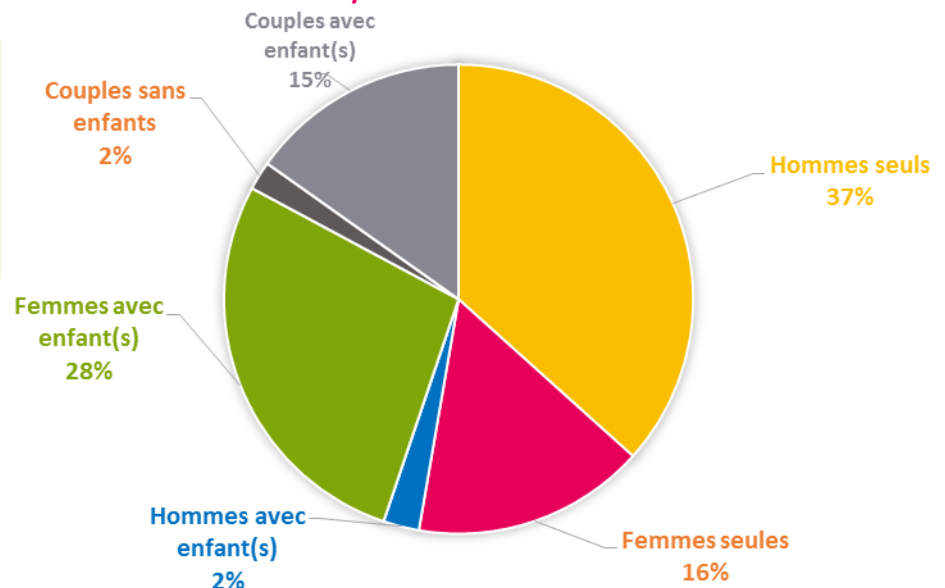


Pour la période de janvier à juin 2017, **274 ménages ont bénéficié de la reconnaissance prioritaire DAHO** dont 58 étaient des réorientations du DALO vers du DAHO. 33 ménages ont obtenu une place d'hébergement pérenne, 3 ménages ont refusé la requalification du DALO vers du DAHO et 1 ménage a émis un refus d'orientation en structure.

FOCUS:

421 dossiers DAHO ont été identifiés sur le SI-SIAO. Il y a actuellement **24 ménages positionnés pour des places en structures d'hébergement.**

RÉPARTITION DES DAHO SELON LA COMPOSITION FAMILIALE, AU 15 SEPTEMBRE 2017



LE PORTAIL DES UTILISATEURS DU LOGICIEL SI-SIAO FAIT PEAU NEUVE !

SISIAO.net

Portail des utilisateurs du logiciel SI-SIAO des Yvelines

Véritable couteau Suisse, le site SISIAO.net présente des informations utiles aux utilisateurs du logiciel SI-SIAO des Yvelines. Vous y trouverez des fiches pratiques reprenant les thèmes les plus courants pour une bonne utilisation du SI-SIAO, des textes de référence ainsi qu'un module d'inscription aux formations collectives et bien d'autres informations encore.



FOCUS : LES INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS EN LIGNE

Le formulaire d'inscription aux formations SI-SIAO en ligne est mis à jour régulièrement et enrichi de nouvelles dates pour chaque thème de formation. Ces temps permettent aux nouveaux salariés des structures d'appréhender facilement et rapidement le logiciel. Les formations sont organisées en petits groupes de 12 personnes au maximum. Ainsi, chacun pourra poser les questions qu'il souhaite au Chargé de mission.

DATES DES PROCHAINES FORMATIONS

Création des demandes SI-SIAO

Le 17/11/2017 à 09h30
Le 01/12/2017 à 09h30
Le 15/12/2017 à 09h30
Le 22/12/2017 à 09h30

Gestion des orientations SI-SIAO

Le 17/11/2017 à 14h30
Le 01/12/2017 à 14h30
Le 15/12/2017 à 14h30
Le 22/12/2017 à 14h30

Bientôt sur le site

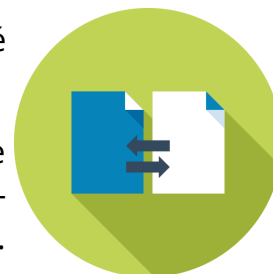
**Cartographie des implantations
des structures d'hébergement des Yvelines**



TRANSFERT DE DEMANDES ENTRE PRESCRIPTEURS

La fonctionnalité de transfert de demandes SI-SIAO entre prescripteurs a été modifiée.

En tant qu'utilisateur il n'est plus possible de transférer une demande à une autre structure de premier accueil quand celle-ci est au statut sur « liste d'attente ». Seul le SIAO peut transmettre une demande dans ce statut. Retrouvez la procédure complète de « Transfert de demandes entre prescripteurs » sur le site SISIAO.net, rubrique GUIDES.



AJOUT DE PERSONNES DANS UNE DEMANDE

Dans le cadre des actualisations des demandes, les utilisateurs avaient la possibilité d'ajouter des personnes dans des demandes existantes. Cette fonctionnalité a changé, aujourd'hui seuls les opérateurs SIAO peuvent ajouter des personnes à des demandes au statut « liste d'attente ». Retrouvez la procédure complète « d'actualisation et ajout de personnes » sur le site SISIAO.net, rubrique GUIDES.



GESTIONNAIRES LOCAUX DES STRUCTURES

Chaque structure présente dans le logiciel SI-SIAO, qu'elle soit de « premier accueil » ou d'hébergement - logement doit disposer d'au moins un utilisateur identifié « Gestionnaire Local ».

Le Gestionnaire local dispose des habilitations dans le logiciel permettant de :

- ◇ Ajouter / modifier / supprimer des utilisateurs dans sa structure.
- ◇ Débloquer les comptes des utilisateurs / réinitialiser les mots de passe des utilisateurs.
- ◇ Pour les structures d'hébergement, de créer des places, fermer des places, ajuster les critères d'accueil de la structure.



Merci de communiquer à votre chargé de mission SI-SIAO le nom de la personne au sein de votre structure qui prendra le rôle de GESTIONNAIRE LOCAL.

Les sessions de formations spécifiques sont disponibles sur le site SISIAO.net, rubrique FORMATIONS.

Agenda

**SIAO
78**

Nov. / Déc.

72 rue Désiré Clément
78700 Conflans-
Sainte-Honorine

Formations SI-SIAO

Inscription aux formations SI-SIAO en ligne sur le site
SISIAO.NET

09 janvier 2018

De 10h30 à 12h30
34 rue des Cayennes
78700 Conflans-Sainte-
Honorine

Commissions de synthèse

Etude de situations et regards
croisés

06 février 2018

De 10h30 à 12h30
50 rue de Gassicourt
78200 Mantes-la-
Jolie

15 février 2018

De 9h30 à 12h30
34 rue des Cayennes
78700 Conflans-Sainte-
Honorine

Commission départementale

A destination des directeurs d'établissements

23 janvier 2018

De 14h à 16h30
34 rue des Cayennes
78700 Conflans-Sainte-
Honorine

Tables Rondes

Les thèmes seront communiqués ulté-
rieurement

27 février 2018

De 14h à 16h30
34 rue des Cayennes
78700 Conflans-
Sainte-Honorine

Contacts

Entité
Hébergement
Logement

SIAO 78

un SIAO unique avec
un numéro unique

01 34 90 92 77

une adresse mail
unique
siao78@acr.asso.fr

Entité
115 et veille
sociale

SI-SIAO
www.sisiao.net